AFFAIRE N°10
07.04.2026 représentants conseil d'école

Envoyé en préfecture le 09/04/2026
Reçu en préfecture le 09/04/2026
Publié le
ID : 022-212202824-20260407-202604090959-DE

DEPARTEMENT DES COTES D'ARMOR
ARRONDISSEMENT DE DINAN
REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté-Egalité-Fraternité
COMMUNE DE SAINT-CAST LE GUILDO

Le Conseil Municipal de la commune de SAINT-CAST LE GUILDO légalement convoqué, s'est assemblé en Mairie s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances - sous la présidence de Mme MICHEL, Maire
Le 7 Avril 2026 à 20h

Présents : Mme MICHEL, M. PLESIER, Mme THOREUX, M. DELAMOTTE, Mme LABBE, M. VELLY, Mme DELAHAUT, Mme LAURIOT DIT PREVOST, M. LEMOINE, Mme JEGU, Mme CHAPLAIN, Mme TROTEL, M. PORTE, Mme JAFFRELOT GUERIF, M. LE BOULANGER, Mme PITEL, M. DURAND, M. HAMON, Mme CORDONNIER, Mme LETESSIER
Absents représentés : M. LAMBLIN, M. AMICE, M. HODGKISS respectivement représentés par Mme MICHEL, M. PLESIER, Mme LETESSIER

Secrétaire de Séance : Mme LAURIOT DIT PREVOST

Le nombre de Conseillers Municipaux en exercice est de 23
Présents : 20
Votants : 23 (dont 3 pouvoirs)

Convocation adressée le 1er avril 2026

*

AFFAIRE N°10 : CONSEIL D'ECOLE – DESIGNATION D'UN ELU REFERENT TITULAIRE ET UN ELU REFERENT SUPPLEANT

Rapporteur : Marie-Madeleine MICHEL - Maire

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2143-2,
Vu le Code de l'Education, et notamment son article D 411-1 et suivants.
Il est rappelé que, dans chaque école maternelle et élémentaire, est instauré un Conseil d'école.

Ce conseil comprend : le Directeur d'école, le Maire ou son représentant, un Conseiller Municipal désigné par le conseil municipal, les Maîtres d'école et les maîtres remplaçants exerçant dans l'école au moment des réunions du conseil, un des Maîtres du réseau d'aides spécialisées, les représentants des parents d'élèves, le délégué départemental de l'Education Nationale.

Le Conseil d'Ecole sur proposition du Directeur d'école a plusieurs missions notamment, il vote le règlement intérieur, donne des avis sur le fonctionnement de l'école et sur toutes les questions intéressant la vie de l'école.

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL
DESIGNE au sein du Conseil d'Ecole
un représentant titulaire : Jeannie LABBE
un représentant suppléant : Valentine PITEL

VOTE : UNANIMITE

Secrétaire de séance
Mme Virginie LAURIOT DIT PREVOST

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire, Marie-Madeleine MICHEL

MAIRIE SAINT-CAST LE GUILDO ★22380★